

Konkurse - Faillites - Fallimenti

FR

1.

Débitrice: **Marani SA**, Chemin de la Fenetta 13,
1752 Villars-sur-Glâne
2.

Déclaration de faillite: 26.10.2009
3.

Suspension de faillite: 15.01.2010
4.

Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 15.02.2010
5.

Avance de frais: CHF 5'000.00

Indication:

La faillite sera clôturée si, dans le délai susmen-
tionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne
fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas
couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances
supplémentaires est réservée.
6.

Remarques:

But: le commerce de marchandises en tous gen-
res, la participation avec d'autres sociétés nationales et inter-
nationales, particulièrement pour la participation en parts et
actions, l'administration de valeurs et de capitaux.
(réf. secteur II)

Office cantonal des faillites, P. Porchet, substitut
1700 Fribourg

00447685